

Les engagements de l'Agence parisienne du TIG et de la prévention de la récidive

Pour un meilleur accueil et un accompagnement adapté des publics sous main de justice à Paris.



- Une réactivité et une fluidité du dispositif, avec l'objectif d'une proposition d'affectation transmise dans un délai maximum de 72 heures aux services judiciaires



- Des accueils adaptés au sein des services en fonction des profils des personnes



- Des services pleinement mobilisés et des tuteurs et tutrices formé·e·s et accompagné·e·s



- Un suivi rigoureux et une continuité des accueils au sein de la collectivité

Contact



DPMP-TIG@paris.fr

Catherine JOUAUX

Responsable



catherine.jouaux@paris.fr



01 42 76 20 58

Emmanuelle DIAGOURAGA

Chargée d'animation et de développement



emmanuelle.diagouraga@paris.fr



01 42 76 74 63



AGENCE PARISIENNE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG) ET DE LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE



Le mot de Nicolas NORDMAN

Adjoint à la Maire de Paris en charge de la Prévention, de la Sécurité, de la Police Municipale et de l'Aide aux Victimes



Depuis de nombreuses années, la prévention de la délinquance et de la récidive sont au cœur de notre politique et de nos priorités.

La Ville de Paris finance ainsi des projets portés par des associations œuvrant dans ce champ et accueille au sein de ses services des personnes majeures et mineures dans le cadre de l'exécution de leur peine de Travail d'Intérêt Général ou de réparation pénale. Afin de poursuivre notre engagement en matière de prévention et d'insertion socio-professionnelle, nous avons souhaité aller encore plus loin avec la création en 2023 de l'Agence Parisienne du TIG et de la Prévention de la Récidive, qui constituera à Paris le fer de lance d'une politique de prévention de la récidive plus ambitieuse, volontariste et innovante.

Cette Agence nous permettra d'être en proue des politiques de prévention de la récidive et de répondre aux enjeux de développement des alternatives aux peines d'emprisonnement, de meilleure structuration et diversification de l'offre de dispositifs au sein de la Ville et de ses partenaires, et de coordination des acteurs impliqués dans les différentes mesures.

Elle inscrira son action dans un réseau dense constitué des acteurs institutionnels et associatifs engagés à nos côtés.

Ses principales missions

L'accueil et le placement

- Coordination pour la Ville de Paris du dispositif d'accueil de personnes majeures et mineures en TIG (TIGistes) et des mineurs sous main de justice en mesures de réparation pénale.
- Développement et diversification de l'offre d'accueil au sein des directions/services de la Ville et de ses établissements publics.
- Placement des personnes sur la base des demandes d'affectation transmises par les services judiciaires dans une direction/ un service de la Ville, de la manière la plus adaptée possible.
- Mise en place de parcours d'insertion socio-professionnelle pour les personnes effectuant leur TIG ou mesure de réparation pénale au sein de la collectivité.

L'animation du réseau des tuteurs et tutrices

- Permettre aux tuteurs et tutrices de la Ville de Paris de bénéficier de la formation sur le Tutorat de TIG dispensée par l'ATIGIP.
- Les accompagner, individuellement et collectivement, en leur proposant des temps d'échanges de pratiques, des visites institutionnelles et des rencontres partenariales avec des acteurs judiciaires.

- Les équiper en mettant à leur disposition des outils tel que le Guide sur le Tutorat TIG réalisé spécifiquement à leur intention.

Le développement et le suivi de dispositifs partenariaux

Dispositifs de prévention de la récidive

- Contribution au développement de projets socio-éducatifs relevant des alternatives aux poursuites (« Tu casses tu ré pares », etc.), de peines principales ou de peines complémentaires.
- Développement, soutien et suivi des actions de prévention de la récidive mises en œuvre par les associations financées par voie de subvention.

Dispositifs de prévention de la délinquance

- Développement et suivi des mesures de responsabilisation comme alternatives à l'exclusion scolaire, après convention avec les établissements parisiens de l'Éducation nationale dont sont issus les élèves concernés.

« L'engagement dans une démarche d'utilité sociale, d'insertion et de prévention de la récidive. »